

“Une petite prière ?” Pour la CGT-EP, c'est non !

Lors de sa conférence de presse de rentrée, le nouveau Secrétaire général de l'enseignement catholique Guillaume Prévost a affirmé qu'un-e professeur-e doit pouvoir “prier” avec ses élèves sur temps de classe.

Sommes-nous surpris ? **NON.**
Sommes-nous d'accord ? **NON.**
Est-ce possible ? **NON.**

Cette déclaration est une grave atteinte au respect de la **neutralité** des agents publics et de la **liberté de conscience** des personnels et des élèves.



Nous **appelons tout-es les collègues** qui subiraient des pressions par les directions, congrégations ou DDEC à nous **faire remonter les situations.**



Notre article complet

Le chiffre

33%

Le cancer le plus fréquent (33%) et le plus meurtrier chez les femmes reste le cancer du sein : il touche près d'une femme sur huit.

Plus inquiétant encore : la France a la plus grande incidence des cancers du sein au monde.

Il y a donc énormément à faire. Il est urgent de mettre en place une véritable politique de santé publique et de prendre en compte la santé des femmes au travail et dans la vie.

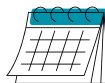
Les cancers professionnels sont une réalité. Les conditions et l'organisation du travail, la nature des emplois ont un impact sur la santé ; y compris celle des femmes.



L'analyse de la CGT



Ne passez pas à côté des dates d'inscription



Concours 2026

Les inscriptions aux concours pour devenir professeur-e d'école, de collège ou de lycée général, technologique ou professionnel sont ouvertes

➔ du **18 septembre au 6 novembre** pour les concours **bac+5***
du **14 octobre au 2 décembre** pour les concours **bac+3.**

* Selon les dates des épreuves, il sera éventuellement possible aux bac+5 de s'inscrire aux deux concours.



Toutes les informations sur le site **devenirenseignant.gouv.fr**



Prévoyance des enseignant-es, où en est-on ?

Dans l'enseignement privé sous contrat, s'il y a bien quelque chose d'avantageux, c'est la prévoyance !

En juillet 2024, le collège employeur* a dénoncé unilatéralement cet accord de prévoyance. Légalement, son délai de survie s'achevait en octobre 2025. Autant d'inquiétude légitime pour les collègues : de quel droit les établissements mettent-ils en danger cette protection des personnels ? Pourquoi les syndicats admis aux négociations ne disent rien ?

Après un silence de plus d'un an, nous avons appris par une communication des 3 organisations syndicales (et du collège employeur), que ce contrat était prolongé jusqu'au 31/12/26. Bonne nouvelle, certes, mais est-ce une réelle victoire ? Et la suite ?

La CGT-EP regrette que ces organisations syndicales aient obéi au collège employeur en écartant les autres organisations syndicales et n'aient pas donné suite à nos propositions de constituer une intersyndicale large sur un sujet d'une telle importance.

En novembre, les arrêtés de représentativité feront que la CGT-EP sera reconnue représentative dans la branche EPNL et donc de droit invitée aux négociations. Vous pouvez compter sur nous pour défendre ce conquis !

* Ensemble des “employeurs” de l'enseignement privé sous contrat (chefs d'établissement et FNOGEC-CEPNL)

Syndiquées (ou non), vous avez des questions :

Nos contacts en académie

contact@cgt-ep.org

